

# Produits chimiques lors de l'application des résines...

## Protégez-vous !



## Lors de l'application d'une résine, vous risquez de :

- respirer le produit ;
- vous contaminer par la peau ;
- vous brûler les yeux ;
- l'avaler.



## Afin de vous protéger, limitez les expositions :

- utilisez de préférence des produits **sans solvant** et les moins dangereux ;
- préparez les produits et nettoyez les matériels en dehors de la zone d'application ;
- stockez les produits et emballages dans une zone ventilée ;
- ventilez les diverses zones : application, préparation, nettoyage ;



- 🪄 évacuez au fur et à mesure les emballages vides et les chiffons imprégnés ;
- 🪄 utilisez les appareils de préparation des sols avec aspiration intégrée qui vous sont fournis ;
- 🪄 portez les protections adaptées qui vous sont impérativement fournies par votre employeur (gants, vêtements, protection respiratoire si nécessaire, lunettes...), notamment lors de la préparation du sol, du produit, lors de l'application et lors du nettoyage du matériel.



## Dans tous les cas :

- ne fumez pas, ne mangez pas, ne buvez pas sur les chantiers ;



- lavez-vous ou changez de vêtements de travail s'ils sont souillés ;
- lavez-vous avant de quitter le chantier ;



- stockez gants et équipements de protection individuelle neufs dans des endroits non pollués par des produits chimiques.

## Ces produits sont dangereux. Regardez l'étiquette !

### avec ses pictogrammes



Ce produit, suivant les cas, ronge la peau, les muqueuses ou les yeux ou attaque les métaux.



Ce produit peut provoquer un incendie.



Ce produit irrite la peau, les muqueuses ou les yeux. Parfois, il peut aussi agir comme un poison, être à l'origine d'allergies cutanées ou provoquer somnolence ou vertiges. Il peut altérer la couche d'ozone.



Ce produit peut provoquer des effets graves pour les organes, il peut être cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction ou il peut provoquer des allergies respiratoires.

### avec ses mentions de dangers

- Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)
- Nocif par inhalation. (H332)

### et ses conseils de prudence

- Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. (P261)
- Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. (P280)

**Pour obtenir des renseignements sur la prévention (dangers des produits, ventilation, équipements de protection individuelle...), vous pouvez contacter les services Prévention des Carsat, de la Cramif, des CGSS, de l'OPPBT et votre service de prévention et de santé au travail.**

**Signalez immédiatement au médecin du travail si :**

- vous présentez des difficultés respiratoires (toux, essoufflement) ;
- vous présentez des atteintes de la peau (brûlure, eczéma, irritation...) ;
- vous présentez des signes d'irritation au niveau des yeux (œil rouge, qui pique, qui pleure...) ;
- vous ressentez des nausées ou des maux de tête.

INRS, avec le concours de SNFORES, UNRST, ACMS, APMT-BTP-RP, OPPBT, Cramif, Carsat Auvergne



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris . Tél. 01 40 44 30 00 . [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

**Édition INRS ED 920**

3<sup>e</sup> édition • mai 2022 • 2 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2749-1

Conception graphique : C. Picard. Illustrations : A. Lascaux. Mise en pages : Opixido.

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube



in